

Points saillants du budget 2019

- Le 25 octobre 2018, le Conseil a approuvé le budget 2019.
- En 2019, les avocats et avocates payeront une cotisation annuelle de 2 201 \$.
- En 2019, les parajuristes payeront une cotisation annuelle de 1 115 \$.

Cotisation annuelle	Avocat(e)s		Parajuristes	
	2019	2018	2019	2018
Cotisation générale	1 693 \$	1 598 \$	1 009 \$	997 \$
Fonds d'indemnisation	226 \$	300 \$	15 \$	12 \$
LibraryCo inc	191 \$	194 \$	—	—
Immobilisations	91 \$	91 \$	91 \$	91 \$
Total	2 201 \$	2 183 \$	1 115 \$	1 100 \$

Budgets consolidés pour les avocat(e)s et les parajuristes

■ Règlementation professionnelle, Tribunal et Conformité	41 801 500 \$	29 %
■ Perfectionnement professionnel	32 594 500 \$	23 %
■ Services généraux et administration	31 525 400 \$	22 %
■ Conseil, équité et organismes	16 401 800 \$	12 %
■ Centre de service à la clientèle	7 600 000 \$	5 %
■ Fonds d'immobilisations	4 449 900 \$	3 %
■ Relations externes et communications	4 468 900 \$	3 %
■ Politiques et affaires juridiques	3 693 700 \$	3 %
<i>Total des dépenses brutes</i>	142 535 700 \$	

